

« A QUICK RENTAL »

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 770 925 Euros
Siège Social : VOGLANS (Savoie)
125 rue de la dent du chat 423 062 827 RCS CHAMBERY

DECISIONS DES ASSOCIES PAR ACTE

LES PARTIES SOUSSIGNEES :

- la société « **JEAN LAIN AUTOMOBILES** », au capital de 1.500.000 Euros, dont le siège social est à LA MOTTE SERVOLEX (Savoie) 158 Rue des Epinettes, ZI des Landiers Ouest, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et identifiée sous le numéro 788 058 410 RCS CHAMBERY, représentée par Monsieur Jean-Michel LAIN, ès-qualités,
- La société « **CADS DEVELOPPEMENT** », au capital de 16.500.000 Euros, dont le siège social est à CHAMBERY (Savoie) Avenue de La Motte Servolex, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et identifiée sous le numéro 451 782 288 RCS CHAMBERY, représentée par Monsieur Christophe CHEMINAL, ès-qualités.

APRES QU'IL A ETE RAPPELE :

- Que les parties soussignées sont les seules associées titulaires de la totalité des actions de la SAS « **A QUICK RENTAL** »,
- Que l'Article 12-2 des statuts de la société « **A QUICK RENTAL** » réserve aux associés la possibilité de prendre toutes décisions collectives par acte exprimant l'accord unanime des associés,

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1/ Les soussignés décident de préciser l'objet social, à compter de ce jour, en y ajoutant les mentions suivantes :

- l'achat, la vente, l'entretien, la réparation de tous véhicules, neufs et d'occasion, et de matériel, pièces et accessoires.
- l'exploitation de tous réseaux de distribution et notamment de franchise, de licence de marque, de distribution sélective, etc.

Les soussignés décident en conséquence de modifier comme suit l'« ARTICLE TROIS - OBJET » des statuts à compter de ce jour :

« ARTICLE TROIS - OBJET

La société a pour objet :

- la location pour une période de courte ou de longue durée de voitures particulières, de véhicules utilitaires, de véhicules de transports de personne, avec ou sans chauffeur,

cc

ML

- l'achat, la vente, l'entretien, la réparation de tous véhicules, neufs et d'occasion, et de matériel, pièces et accessoires,
- l'exploitation de tous réseaux de distribution et notamment de franchise, de licence de marque, de distribution sélective, etc.
- et, généralement, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant ou concourant directement ou indirectement à la réalisation de cet objet et de tous objets similaires ou connexes. »

2/ Les soussignés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires.

Fait en autant d'exemplaires que de parties ayant un intérêt distinct,

A VOGLANS,

Le 17 février 2025.

Pour la société « JEAN LAIN AUTOMOBILES »
Jean-Michel LAIN, ès-qualités

Pour la Société « CADS DEVELOPPEMENT »
Christophe CHEMINAL, ès-qualités

